

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1139-25 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 970 000\$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'IMPLANTATION D'UNE POSTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LA ROUTE 337 ENTRE LA RUE DU HAVRE ET LA RUE MONTJOIE

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, que le conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du 27 mai 2025, le Règlement 1139-25 décrétant un emprunt et une dépense de 970 000 \$ afin de financer les travaux d'implantation d'une piste multifonctionnelle entre la rue du Havre et la rue Montjoie.

Ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 25 juin 2025 pour une dépense et un emprunt de 970 000 \$.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Julienne ce premier (1^{er}) jour du mois de juillet l'an deux mille vingt-cinq (2025).

(signé)

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière